

Lundi 07 juillet 2009,

Communiqué de presse



Un ruisseau pollué par les eaux usées. Le SMAGGA réagit rapidement.

Suite à la pollution du Furon intervenue le 2 juillet à Soucieu-en-Jarrest, le SMAGGA a rapidement réagi. Ruisseau souillé par plusieurs centaines de m³ d'eaux usées versées accidentellement dans la rivière, risque de propagation de la pollution sur la rivière Garon, nappe phréatique en danger, la cellule de crise activée par les acteurs de l'eau a fait face sur tous les fronts.

Les conditions climatiques orageuses du week-end du 4 et 5 juillet laissaient présager le pire pour le milieu aquatique. Samedi 4 juillet, les précipitations ont certes nettoyé en surface le Furon en diluant les pollutions, mais elles ont également déplacé une partie des eaux usées sur le Garon. La présence de polluants en aval n'est donc pas à exclure. De manière préventive, des mesures qualitatives de l'eau de la rivière et de la nappe s'effectueront tout l'été.

Si cette dernière paraît pour l'heure préservée, le ruisseau, classé en réserve de pêche, a subi une rude agression. Plusieurs années seront nécessaires avant qu'il ne retrouve son état d'origine.

CHRONOLOGIE.

Jeudi 2 juillet

A Soucieu-en-Jarrest, le dysfonctionnement d'un poste de relevage des eaux usées entraîne une pollution sur le Furon. L'accident est détecté par les pêcheurs qui tirent la sonnette d'alarme. La rivière est contaminée sur un linéaire d'environ 2 kilomètres.

Le SMAGGA prend rapidement la mesure de la gravité de la pollution et déclenche une procédure d'urgence.

Les élus se retrouvent sur le site avec la SDEI, société en charge du réseau d'assainissement défectueux appartenant au SIAHVG ⁽¹⁾

2 barrages sont installés pour empêcher la pollution de se propager.⁽²⁾

Le pompage des eaux souillées débute⁽²⁾.

Vendredi 3 juillet

2 barrages supplémentaires complètent le dispositif⁽²⁾.

Le pompage de l'eau souillée se poursuit⁽²⁾.

Une pêche électrique permet de sauver une vingtaine de truites et une centaine d'alevins.

Un arrêté municipal est pris par les mairies de Brignais, Chaponost, Givors, Grigny, Millery, Montagny, Soucieu-en-Jarrest et Vourles interdisant :

- tout prélèvement dans les cours d'eau, notamment à des fins d'irrigation, ou d'abreuvement d'animaux
- tout contact avec l'eau de la rivière, notamment pour les promeneurs, enfants, professionnels
- toute pêche

Samedi 4 juillet :

Un orage éclate sur les communes de Thurins et Soucieu-en-Jarrest. Le Furon est lessivé par l'apport des précipitations.

Surveillance de la progression de la crue entre Brignais et Millery.

Prélèvements d'échantillons à Soucieu-en-Jarrest, Brignais, Vourles et Millery.⁽²⁾

Suivi de la qualité de l'eau des puits d'alimentation en eau potable du SIMIMO⁽³⁾.

Dimanche 5 juillet

Poursuite des analyses de l'eau de la rivière et de la nappe.

⁽¹⁾ Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon

⁽²⁾ actions menées par la SDEI en concertation avec le Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon, le SMAGGA et les communes concernées.

⁽³⁾ action menée par la SDEI en concertation avec le Syndicat Intercommunal de distribution des eaux Millery Mornant.

SMAGGA

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

8, chemin des Tard Venus - 69530 Brignais

Contact presse : Sébastien Laurent - 04 72 31 90 81 - 06 21 37 38 26 - slaurent@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr